



CHALLENGE DE GOLF PAR EQUIPES DES 36 COMMUNES DES HAUTS-DE-SEINE 2026

Règlement Officiel

*Organisé par le Comité Départemental de Golf du 92,
avec le concours du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine*

1. ENGAGEMENTS

1.1. INSCRIPTION

L'engagement des équipes devra être effectué par l'envoi de la fiche d'engagement dûment complétée, par mail, au plus tard le **5 avril 2026**. Le droit d'engagement est fixé à **60€ par équipe**.

L'inscription d'une équipe sera validée à réception du droit d'engagement, à régler de préférence par virement (RIB présent sur la fiche d'inscription) ou par chèque à l'ordre du Comité Départemental de Golf du 92.

Seules les équipes ayant transmis leur fiche d'engagement et réglé le droit d'engagement dans les délais seront officiellement inscrites à la compétition.

1.2. GREEN-FEE

Le montant du green-fee est fixé pour toutes les poules à **50 € par joueur** (cocktail compris).

Le capitaine s'engage à envoyer le règlement des green-fees des équipiers directement auprès du secrétariat du Comité départemental dans la semaine suivant l'épreuve.

Pour la finale sur le golf de Saint Cloud, le green-fee est également fixé à **50 € par joueur** avec cocktail.

2. INSCRIPTION DES JOUEURS

Pour chaque poule, la liste complète des équipiers, accompagnée des numéros de licences, devra être fournie au moins 7 jours pleins avant le déroulement de l'épreuve de poule, au secrétariat du CDG92. (cdg92@lcpidf.com)

Nous rappelons qu'il est du ressort du responsable de vérifier la validité 2026 des licences et des questionnaires de santé ainsi que la résidence des joueurs sur la commune. Le non-respect de ces règles entrainera la disqualification du joueur concerné sous réserve que la mixité de l'équipe soit maintenue sinon cela entrainera de fait la disqualification de l'équipe.

Par exemple, si la compétition a lieu le samedi 11 avril, la date limite de retour de la liste d'équipier est le dimanche 5 avril.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Epreuve ouverte aux 36 communes des Hauts de Seine.

3.1. POUR LES ÉQUIPIERS

Epreuve ouverte aux joueurs et joueuses amateurs uniquement.



- Être licencié(e) à la ffgolf et certifier avoir répondu négativement à l'intégralité des questions du questionnaire de santé disponible sur Myffgolf.
- Justifier de leur **résidence dans la commune** pour laquelle ils participent.

3.2. INDEX PRIS EN COMPTE

- Index maximum de 35.0
- Tous les index entre 30 et 35 seront ramenés à 30 pour la compétition,
- L'index pris en compte sera celui du joueur à la date de clôture des inscriptions des joueurs le dimanche précédent l'épreuve.

Le capitaine de l'équipe est responsable de l'éligibilité de ses joueurs. En cas d'inéligibilité, le comité statue et peut prononcer une sanction.

Le comité se réserve le droit d'accorder une dérogation concernant les conditions de participation.

4. DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

Les équipes seront réparties en 6 poules qualificatives, dont la composition sera déterminée par le Comité de l'épreuve. **La première équipe de chaque poule sera qualifiée** pour participer à la Finale.

Calendrier des poules

Les matchs de poule se dérouleront :

- Le samedi 9 mai 2026
- Le dimanche 10 mai 2026
- Le dimanche 24 mai 2026
- Le samedi 30 mai 2026
- Le samedi 6 juin 2026
- Le dimanche 7 juin 2026

Les matchs de poule se dérouleront sur les golfs suivants :

- *Golf de Rueil Malmaison*
25 boulevard Marcel Pourtout – 92500 Rueil-Malmaison
Tel : 01 47 49 64 67 – rueil@bluegreen.fr
- *Golf du Haras de Lupin*
129 av de la Celle Saint Cloud – 92420 Vaucresson
Tel : 01 47 01 15 04 – haraslupin@stadefrançais.asso.fr
- *Golf de Paris*
1 rue du Camp Canadien – 92210 Saint Cloud
Tel : 01 47 71 39 22 – golf@pariscountryclub.com

Pour la Finale

La Finale aura lieu le **Dimanche 5 Juillet 2026** au golf de Saint Cloud.

5. FORME DE JEU

5.1. ÉQUIPES

Challenge de golf par équipes des 36 communes des Hauts-de-Seine – Règlement 2026



- Le nombre d'équipiers est limité à 6.
- Chaque équipe sera obligatoirement mixte
- En cas de forfait, un joueur pourra être remplacé, tout en conservant la mixité. Si la mixité n'est pas conservée, le joueur ne pourra pas être remplacé.

Exemple : Si une équipe est composée de quatre Messieurs et une seule Dame et que celle-ci ne peut pas participer à l'épreuve, elle pourra être remplacée par une autre Dame. Si l'équipe ne trouve pas de Dame et ne peut donc conserver la mixité, elle pourra participer avec seulement quatre joueurs.

- Une commune présentant un réel déficit de joueurs est autorisée à inscrire une équipe de 3 joueurs minimum.

Participation de plusieurs équipes :

La compétition est limitée à **une seule équipe par commune**.

Toutefois, si des places restent disponibles à la clôture des inscriptions, une **deuxième équipe par commune** pourra être acceptée.

La sélection s'effectuera selon les critères suivants :

1. Priorité à l'inscription d'au moins une équipe par commune.
2. Attribution des places restantes aux deuxièmes équipes, dans l'ordre d'arrivée des inscriptions.

En cas d'engagement de deux équipes d'une même commune :

- Elles seront obligatoirement réparties dans des poules distinctes.
- Elles seront identifiées comme « Équipe 1 » et « Équipe 2 » par les capitaines.
- L'équipe 1 jouera sa poule avant l'équipe 2
- Si les deux équipes se qualifient pour la finale, seule l'« Équipe 1 » sera autorisée à y participer. Dans ce cas, le deuxième au classement de la poule de l'Équipe 2 sera qualifié pour la finale.

Si le tableau n'est pas complet à la clôture des inscriptions, le comité d'organisation se réserve le droit de le compléter avec des équipes disponibles.

Un joueur ne pourra pas être inscrit dans plusieurs équipes d'une même commune.

Pour la finale, la composition des équipes pourra être librement déterminée par le capitaine, sous réserve du respect des règles de mixité.

5.2 FORMULE DE JEU ET CLASSEMENT

Formule : Simple Stableford - 18 trous

- **Classement individuel en Brut et en Net pour chaque poule qualificative**
- **Classement par équipe :**

Le classement sera effectué par l'addition des 3 meilleurs scores nets et des 2 meilleurs scores bruts. Le score d'un joueur pourra être pris en compte simultanément s'il entre dans les critères ci-dessus des classements Brut et Net.

Départage : les équipes seront départagées en comparant le 1^{er} score Brut, puis le 2^{ème} score Brut, puis le 1^{er} score Net, puis le 2^{ème} score Net, puis le 3^{ème} score Net, puis le 3^{ème} score Brut. Ainsi de suite jusqu'à la comparaison de tous les scores.



En cas d'égalité parfaite après ces départages, les capitaines des équipes concernées désigneront un équipier qui partira en play-off « trou par trou », en Brut.

Les départs auront lieu le matin et les horaires seront publiés sur le site du comité départemental de golf des Hauts-de-Seine (www.cdgolf92.com) 48h00 avant l'épreuve.

6. REPÈRES DE DÉPARTS

Messieurs : Repère III Marques Jaunes.

Dames : Repères V Marques Rouges.

Le Directeur du club recevant la rencontre doit veiller à ce que les marques de départs respectent les repères fixes.

7. PRIX

Le challenge municipal de golf sera remis au vainqueur de l'épreuve le jour de la finale lors de la remise des prix. En revanche le challenge qui portera le nom du vainqueur restera dans les locaux du Comité Départemental de Golf des Hauts-de-Seine.

8. COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Le Comité de l'épreuve comportera au minimum :

- 1 représentant du club
- 1 représentant du Comité départemental des Hauts de Seine